



Détournement de chèques

Par Eric Ricaux

Bonjour

Je découvre qu'une personne proche en l'occurrence mon frère ayant donc le même nom encaissait mes chèques de salaire pendant plusieurs années, profitant de la naïveté du gérant de l'époque.

Je suis en mesure de montrer les chèques qui ont été encaissés par cette personne et qui étaient mes salaires.

Il s'agit des salaires des années 2003 - 2004 et 2005.

Comment Pourrais-je faire valoir mes droits ?

Je pense qu'il s'agit de crime financier dont la prescription vient de passer de 10 à 20 ans.

Merci

Par novy

Bonjour,

Votre frère n'a pas le même prénom que vous, d'une part, je suppose, mais si tant est que les chèques de règlement de salaire de votre employeur ne stipulaient pas de prénom, celui-ci (votre frère) se trouvait donc en mesure de les encaisser légalement... bien qu'indûment. Néanmoins, ce qui m'interpelle, c'est votre immobilisme... depuis 2003 !

En tout état de cause, une régularisation rapide de la situation ne devrait pas poser trop de problème pour un jeune conseil juridique

Cordialement

Par Eric Ricaux

Merci Pour Votre Réponse.

Néanmoins je n'ai pas bien compris ce que vous voulez dire par là.

est ce que je suis en mesure de porte plainte et de gagner ..Que me Conseillez vous ?

Cordialement